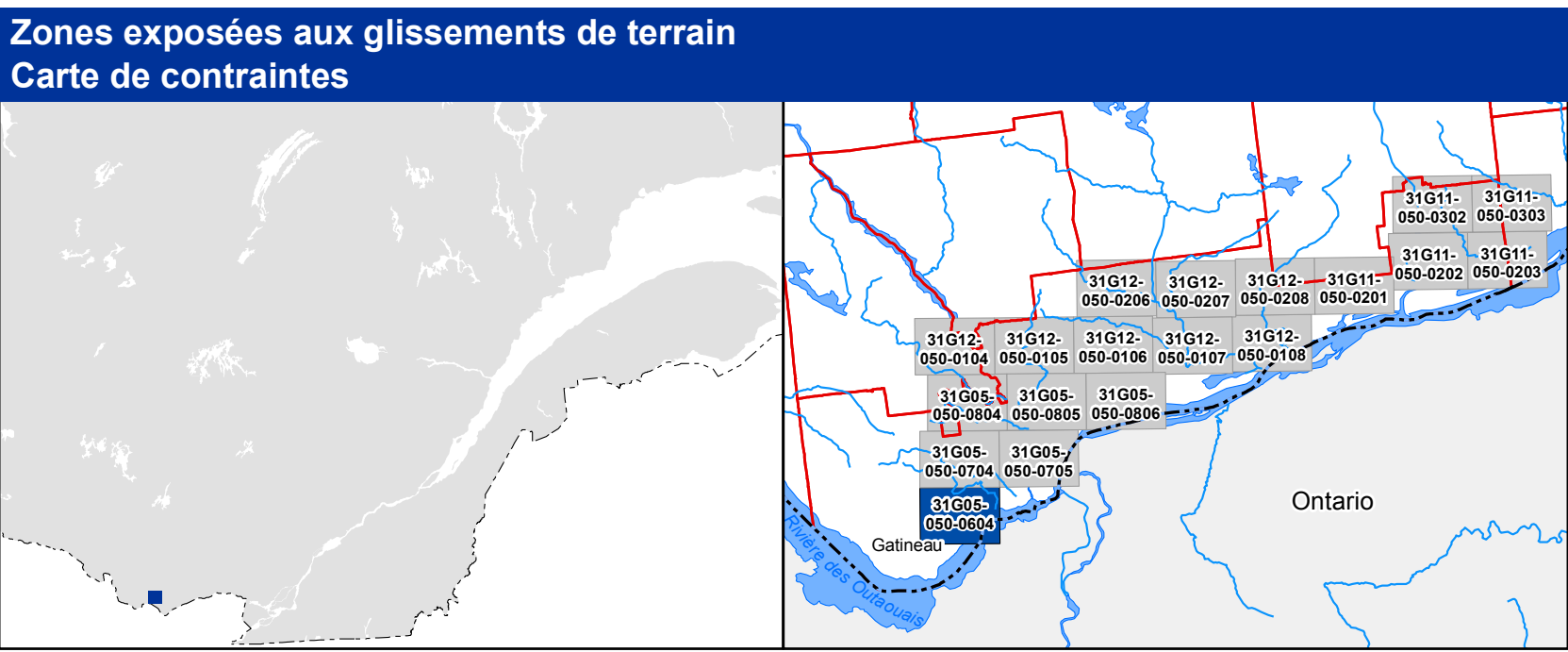


Birch Manor



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- RA3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA5** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA6** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 à RA5.
- RA7** Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA8** Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes.
- RA9** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.
- RA10** Sommet de talus.
- RA11** Base de talus.
- RA12** Limite du relevé LIDAR aéroporté.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA13** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA14** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA15** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant typiquement être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation proposée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°

Longitude d'origine (méridien central) : 78°30' ouest

Latitude d'origine (équateur) : 0°

Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données : Relevés géotechniques de terrain

Organisme : Ministère des Transports du Québec

Date l'année : 2009-2010

Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté : Ville de Gatineau

May 2007

Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:15000 : Commission de la capitale nationale

5 mai 2007

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec

Département du laboratoire des chaussées

Service de la géotechnique et de la géologie

Versión 1.0 (mars 2011)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2011